



**Mémoire de la CQCTP déposé à la Commission spéciale sur
l'exploitation sexuelle des mineurs**

Présentation et réflexions de la Coalition québécoise contre la traite des personnes déposées dans le cadre des consultations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.e.s du gouvernement du Québec

Février 2020

CONTENU

PRÉAMBULE.....	3
ORIGINE DE LA COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES (CQCTP).....	3
MISSION DE LA CQCTP.....	5
OBJECTIFS.....	5
LES PRINCIPES DIRECTEURS.....	5
LES AXES D'INTERVENTIONS.....	5
CE QUE PERMET LA COALITION.....	5
ACTIVITÉS.....	6
LES RETOMBÉES DE LA CQCTP.....	6
APPORTS SPÉCIFIQUES DE LA CQCTP.....	7
DIVERSITÉ DES ORGANISATIONS MEMBRES.....	7
RECOMMANDATIONS.....	8

PRÉAMBULE

Pourquoi présenter un mémoire à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs? La Coalition québécoise contre la traite des personnes (CQCTP) s'intéresse principalement à deux aspects de la traite des personnes, le travail forcé et l'exploitation sexuelle. D'où l'intérêt de présenter un mémoire à cette Commission. À cet effet, dès 2011, des organisations ont senti le besoin de se regrouper afin d'échanger de l'information, de se concerter, d'explorer ensemble des voies de sortie de l'exploitation sexuelle, notamment, pour favoriser la guérison et l'autonomisation des victimes. La majeure partie de nos membres travaille en totalité ou en partie sur l'épineuse question de l'exploitation sexuelle.

Plusieurs membres de la CQCTP ont déjà déposé en leur nom un mémoire à la Commission. Toutefois, lors d'une rencontre des membres de la CQCTP qui s'est tenue en janvier 2020, il a été décidé en concertation que la CQCTP devait aussi déposer un mémoire. Il était donc important que nous le fassions en tant que coalition.

ORIGINE DE LA COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES (CQCTP)

La CQCTP prend ses racines dans le cadre d'une recherche pancanadienne réalisée par Alexandra Ricard-Guay et Jill Hanley de l'École de service social de l'université McGill sur les enjeux de l'intervention concertée auprès des personnes ayant subi la traite au Canada. Elles concluent leur recherche ainsi :

« Le Canada et le Québec doivent faire plus pour l'identification et la protection des personnes ayant subi la traite humaine et, entre autres, soutenir les initiatives existantes qui ont fait leurs preuves. [...] Les principales recommandations du rapport sont les suivantes :

- 1) Plus de ressources devraient viser les services aux victimes de la traite. Les intervenants font face à des dilemmes difficiles en ce qui a trait à l'hébergement, l'immigration et le processus des enquêtes et des poursuites;
- 2) Une stratégie de collaboration intersectorielle et une meilleure coordination et intégration des services sont plus efficaces afin de prévenir la traite et répondre adéquatement aux besoins des victimes de traite aux fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle;
- 3) L'action des gouvernements provinciaux est un élément central d'une réponse efficace face à la traite et d'un plan de protection des personnes affectées par ce crime parce que des aspects fondamentaux pour le soutien et la protection aux victimes, tels que la prestation des services sociaux et de santé, les mesures d'aide et d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels et le contrôle des normes du travail, sont tous de compétence provinciale.¹ »

C'est dans cette perspective que le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) organisait en juin 2011 une première rencontre exploratoire en vue d'évaluer la mise en place d'une concertation d'organismes soucieux de venir en aide aux victimes ayant subi la traite des personnes. Cette rencontre a permis de réunir 14 représentantes et représentants d'organismes de divers secteurs, toutes et tous impliqués directement ou indirectement dans la prestation de services pour les victimes de la traite des personnes dans la région de Montréal. Deux rencontres sont organisées en 2011.

« Le but [de cette Coalition] est d'avoir une meilleure coordination et communication entre tous les acteurs impliqués afin de véritablement venir en aide aux victimes de la traite. »

Extrait de l'allocution de Madame Julie Miville-Dechêne
lors du lancement de la Coalition québécoise contre la traite des personnes
11 avril 2013

Les deux premières rencontres de la concertation ont permis de consulter les organismes participants afin :

- ✓ d'identifier les principaux besoins et préoccupations au sujet de leur travail auprès des personnes victimes de la traite des personnes;
- ✓ d'examiner les mécanismes de référence existants entre les différents services;
- ✓ d'identifier des pistes d'action. Ces rencontres ont jeté les bases d'une collaboration qui allait s'étendre à l'échelle provinciale.

Deux autres rencontres ont lieu en 2012. Celles-ci permettent de consolider le travail entrepris en 2011, de discuter du fonctionnement de la concertation et d'établir les objectifs et des priorités d'action. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter différentes initiatives résultant directement ou indirectement de la concertation et de la mobilisation des personnes et organismes qui y participent.

Elles permettent aussi de discuter et de faire avancer les activités/projets de la concertation : - le fonctionnement de la concertation (mission et objectifs, nom de la concertation); aide-mémoire, liste de ressources et équipe de réponse d'urgence. Ce qui mène à la création de la CQCTP en 2013 qui est officiellement lancée en avril de la même année par Madame Julie Miville-Dechêne.

Il est important de préciser que la CQCTP est la seule coalition francophone de lutte contre la traite des personnes au Canada travaillant auprès des victimes de traite.

MISSION DE LA CQCTP

Mettre en réseau les organismes travaillant auprès des personnes victimes ou à risque de la traite afin de prévenir la traite et protéger les personnes victimes.

OBJECTIFS

1. Améliorer l'identification et la protection des personnes victimes et assurer l'accès à des services adéquats;
2. Accroître la collaboration, assurer les références des personnes victimes aux services adéquats et offrir un espace de réseautage pour les organisations;
3. Développer et favoriser la diffusion des connaissances (c.-à-d. recherche);
4. Sensibiliser sur la problématique de la traite des personnes sous toutes ses facettes (internationale et nationale, travail forcé et exploitation sexuelle).

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions de la Coalition reposent sur 4 principes directeurs :

1. La traite des personnes est un crime et une violation grave des droits de la personne;
2. La personne victime, ses droits et sa dignité, sont au cœur de toute intervention. Toute intervention doit être basée sur le respect de l'autonomie des victimes;
3. Une approche globale et concertée;
4. Une approche visant la **Prévention**, la **Protection** et de la **Poursuite**.

LES AXES D'INTERVENTIONS

Les actions de la Coalition s'articulent autour de 4 axes :

1. Rencontres de réseautage, d'échange d'information et partage de ressources;
2. Mobilisation des acteurs concernés afin de coordonner les réponses et les services en cas de traite des personnes, d'assurer le soutien et l'accompagnement et les références aux services adéquats;
3. Recherche et analyse sur cet enjeu, au Québec et au Canada;
4. Formation et sensibilisation du grand public.

CE QUE PERMET LA COALITION

- D'assurer une réponse concertée dans la prestation de services aux victimes de traite;
- De mobiliser les organisations et acteurs concernés autour d'objectifs communs;
- D'améliorer la protection et l'identification des victimes;
- De favoriser la sensibilisation sur l'enjeu de la traite;

- D'assurer un soutien adéquat aux victimes et un meilleur arrimage des ressources et des services existants;
- La création de liens avec les différents acteurs;
- Une meilleure connaissance des ressources;
- Un partage efficace d'informations.

La CQCTP permet donc de coordonner les actions des membres, en soutien aux victimes. Aucun organisme ne donne l'ensemble des services aux victimes. Dans une optique de complémentarité et de collaboration, la concertation, pour assurer efficacement le soutien nécessaire aux victimes de la traite des personnes, est incontournable. Dans cette perspective, le travail de coordination à la CQCTP est essentiel. Cette coordination est assumée par un comité de coordination (coco), lui-même coordonné par une personne à la permanence de la CQCTP.

ACTIVITÉS

De quatre (4) à cinq (5) rencontres par année qui permettent :

- ✓ Des échanges de nouvelles et d'informations;
- ✓ Des discussions sur des enjeux spécifiques;
- ✓ De se donner de la formation.

Des études de cas qui permettent d'échanger sur des situations spécifiques, de partager des ressources et de réfléchir sur les meilleures pratiques pour venir en aide et soutenir les victimes de la traite des personnes.

Des échanges de références entre les rencontres.

Une Infolettre qui favorise :

- ✓ Des échanges de nouvelles;
- ✓ Des échanges d'outils de sensibilisation ou de formation pertinents;
- ✓ Des suivis de l'actualité.

LES RETOMBÉES DE LA CQCTP

- ✓ Permet de mobiliser et de développer la collaboration entre des organisations qui travaillaient auparavant en silo;
- ✓ Permet de mieux connaître les ressources existantes, de développer des liens personnels pour favoriser de meilleurs référencement;
- ✓ Permet de développer des liens de confiance entre des secteurs qui ne collaboraient pas ou peu (policiers/communautaire);
- ✓ Permet de développer des outils adaptés aux besoins locaux ;

- ✓ Permet d'intervenir plus efficacement concernant la problématique de la traite des personnes dont l'exploitation sexuelle des mineures.

APPORTS SPÉCIFIQUES DE LA CQCTP

La CQCTP intervient autour de deux axes principaux liés à la traite des personnes : l'exploitation sexuelle et le travail forcé. La concertation permet, entre autres, d'apporter un éclairage sur les liens, parfois étroits, entre l'exploitation sexuelle et le travail forcé et de cesser de les considérer et les comprendre en silo.

Par ailleurs, « l'intervention en exploitation sexuelle [et en travail forcé représente] un travail qui doit s'opérer en concertation avec différents partenaires, et ce, à différents niveaux. Certaines recherches se sont justement penchées sur la nécessité de travailler en concertation entre les différents partenaires lorsqu'il est question d'un phénomène aussi complexe qui touche des éléments de sécurité publique et de santé publiqueⁱⁱ. »ⁱⁱⁱ

DIVERSITÉ DES ORGANISATIONS MEMBRES

Plusieurs secteurs d'intervention sont représentés au sein de la Coalition :

- Organismes communautaires, ressources d'hébergement, d'accompagnement (œuvrant auprès de jeunes en difficultés, de migrants ou d'immigrants, de femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales, de femmes autochtones, etc.) et de défense de droit;
- Services sociaux et de la santé, services d'aide aux victimes d'actes criminels ;
- Protection de la jeunesse, application de la loi, agences gouvernementales et secteur judiciaire.

Hébergement

- FMHF : Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Y des femmes
- Femmes autochtones du Québec

Santé et services sociaux

- CIUSSS Centre-Sud : Centre intégré universitaire de santé et services sociaux
- CIUSSS de l'Ouest de l'île : Centre intégré universitaire de santé et services sociaux
- CISSS Laval : Centre intégré de santé et services sociaux
- CISSS Montérégie : Centre intégré de santé et services sociaux

Accompagnement

- CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
- CALACS : Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- CLES : Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
- CTI : Centre des travailleurs et travailleuses immigrant.e.s

- PIPQ : Projet intervention prostitution Québec
- Médecins du Monde

Protection des victimes

- GRC: Gendarmerie royale du Canada
- SPVM: Service de police de la Ville de Montréal
- Service de police de la Ville de Laval
- SQ : Sûreté du Québec
- Service de police de Sherbrooke

Sensibilisation de la population

- AIPE : Aide internationale pour l'enfance
- Phare des affranchi(e)s
- PIPQ
- Y des femmes
- CCR : Conseil canadien des réfugiés
- CATHII : Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale

Soutien aux proches

- CLES : Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
- CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
- En marge 12-17

La CQCTP comprend actuellement trente-sept (37) membres en règle. Tous ne sont pas précédemment énumérés. Cette liste n'est donc pas exhaustive. Elle n'a d'autre but que de donner un aperçu de la diversité des organisations membres de la CQCTP.

RECOMMANDATIONS

- Reconnaître l'existence et de la nécessité de la CQCTP et la soutenir financièrement pour favoriser et permettre la concertation, la collaboration et le partage d'informations entre les différents acteurs intervenant sur la problématique de la traite des personnes au Québec, d'optimiser les efforts de prévention et le travail auprès des victimes;
- Reconnaître la nécessité d'une coordination à la CQCTP, dont le rôle est d'organiser la concertation et la collaboration entre ses membres. En conséquence, octroyer un financement gouvernemental stable à la mission globale de la Coalition;
- Élaborer une vision et une stratégie globales pour lutter contre la traite des personnes avec la collaboration étroite des acteurs de la société civile.

La Coalition québécoise contre la traite des personnes est une concertation essentielle que ce sont données des organisations qui interviennent en tout ou en partie sur les questions concernant la traite des personnes (exploitation sexuelle et travail forcé), dont l'exploitation sexuelle des mineur.e.s. Pour le bien des victimes de la traite des personnes et pour les organisations qui veillent à leur mieux-être, il est important d'assurer sa pérennité.

ⁱ Site Internet du CATHII : <http://www.cathii.org/node/226>

ⁱⁱ Gerassi et Nichols, 2017

ⁱⁱⁱ Centre intégré de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-L'île-de-Montréal, *Mémoire déposé à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, 1^{er} novembre 2019, p. 12.